



Recours en révision sur l'entretien professionnel 2016 Catégorie A

Le mardi 4 juillet et le vendredi 21 juillet 2017, se sont tenues les deux séances de la CAP Locale de recours en révision sur l'entretien professionnel 2016 pour la catégorie A.

La CAPL de notation de ce jour constituait la dernière CAPL avec un système de notation comportant des bonifications en termes d'accélération de carrière (valorisation 1 ou 2 mois) bénéficiant à 70 % des agents.

En effet, l'imposition du Protocole Parcours Professionnel Carrière Rémunération a des conséquences directes sur l'entretien professionnel ; à partir de 2018, il n'y aura plus d'avancement accéléré pour les agents (c'est déjà le cas cette année pour les contrôleurs), les nouveaux critères de sélection pour les listes d'aptitude et pour les tableaux d'avancement feront du **TABLEAU SYNOPTIQUE** l'élément central (et complètement subjectif) de la valeur professionnelle de l'agent. En effet, le tableau synoptique des appréciations des trois dernières années sera pris en compte pour apprécier la valeur professionnelle des agents dans les opérations de sélection aux listes d'aptitude et aux tableaux d'avancement.

La CGT condamne la disparition du système de notation qui permettait des bonifications en termes d'avancement pour la grande majorité des collègues. C'est encore un recul en termes de pouvoir d'achat et de reconnaissance professionnelle qui s'annonce.

Les élu-e-s de la CGT Finances Publiques ont défendu tous les dossiers qui leur ont été confiés.

453 agents étaient à évaluer dont 54 à l'échelon terminal. Le solde de la réserve après recours auprès de l'Autorité Hiérarchique est de 6 réductions d'un mois et de 2 réductions de 2 mois.

13 dossiers étaient présentés lors de cette CAP Locale dont 6 défendus par la CGT. Les élus sont intervenus de manière détaillée et argumentée sur chacun des dossiers. Suite à nos interventions, un agent a obtenu une réduction de 2 mois, et deux autres ont obtenu une réduction de 1 mois, un autre une mention d'encouragement ainsi que des modifications des compte-rendus d'entretien, de l'appréciation littérale et des profils croix. Les autres agents défendus ont obtenu des modifications de leurs appréciations littérales et des profils croix.

Un autre agent a obtenu une atténuation de la majoration de un mois.

Pour votre défense rejoignez la CGT Finances Publiques.

Les élus CGT

Brigitte COGNET 15eme BDV Sèvres ; Jean-Vartan DEMERDIAN PCE ISSY (titulaires) ;
Philippe GEOFFRE CFIP Montrouge (suppléant) ; Sylvie Le GOFF(expert) SIP
Nanterre ;Dominique TEIXEIRA (expert) CAD Nanterre.